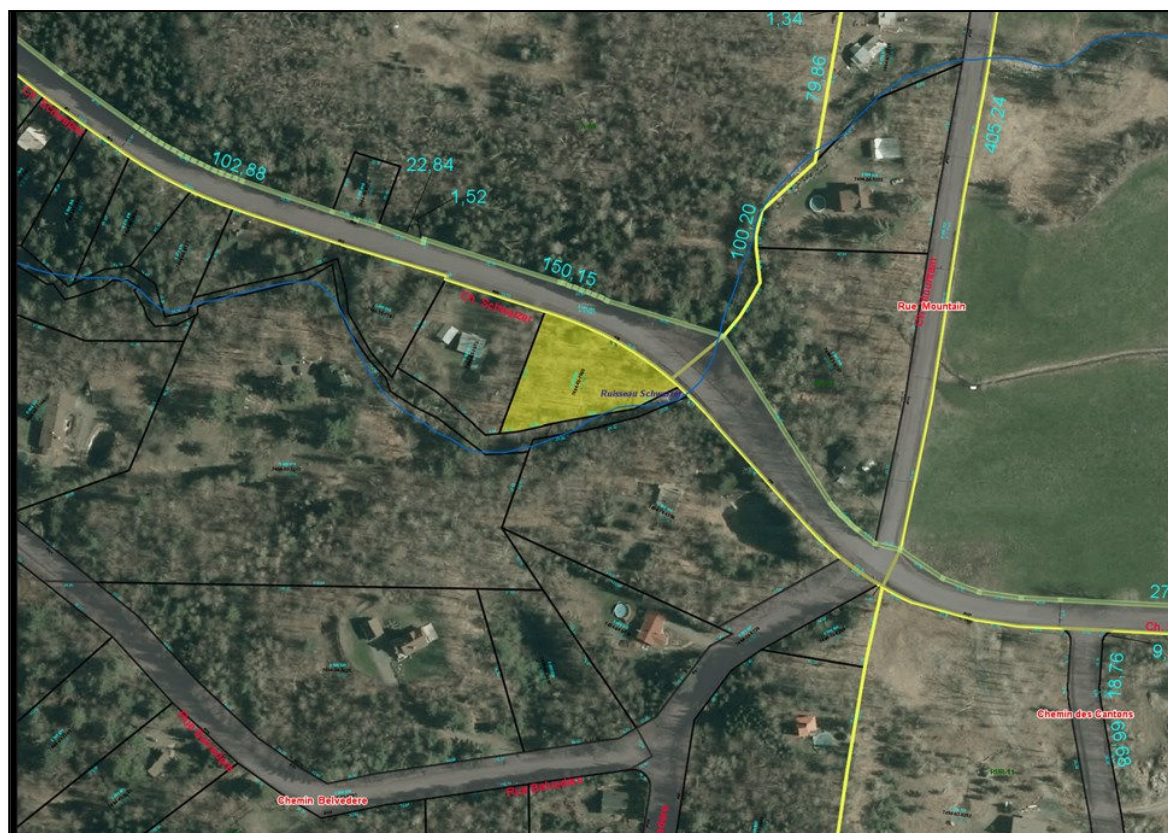


Demande de dérogation mineure relative à la marge d'implantation latérale de deux bâtiments accessoires sur le lot 5 095 909, sis au 93, chemin Schweizer



Document accompagnant l'avis public de consultation.

Localisation:

Zone: H-09

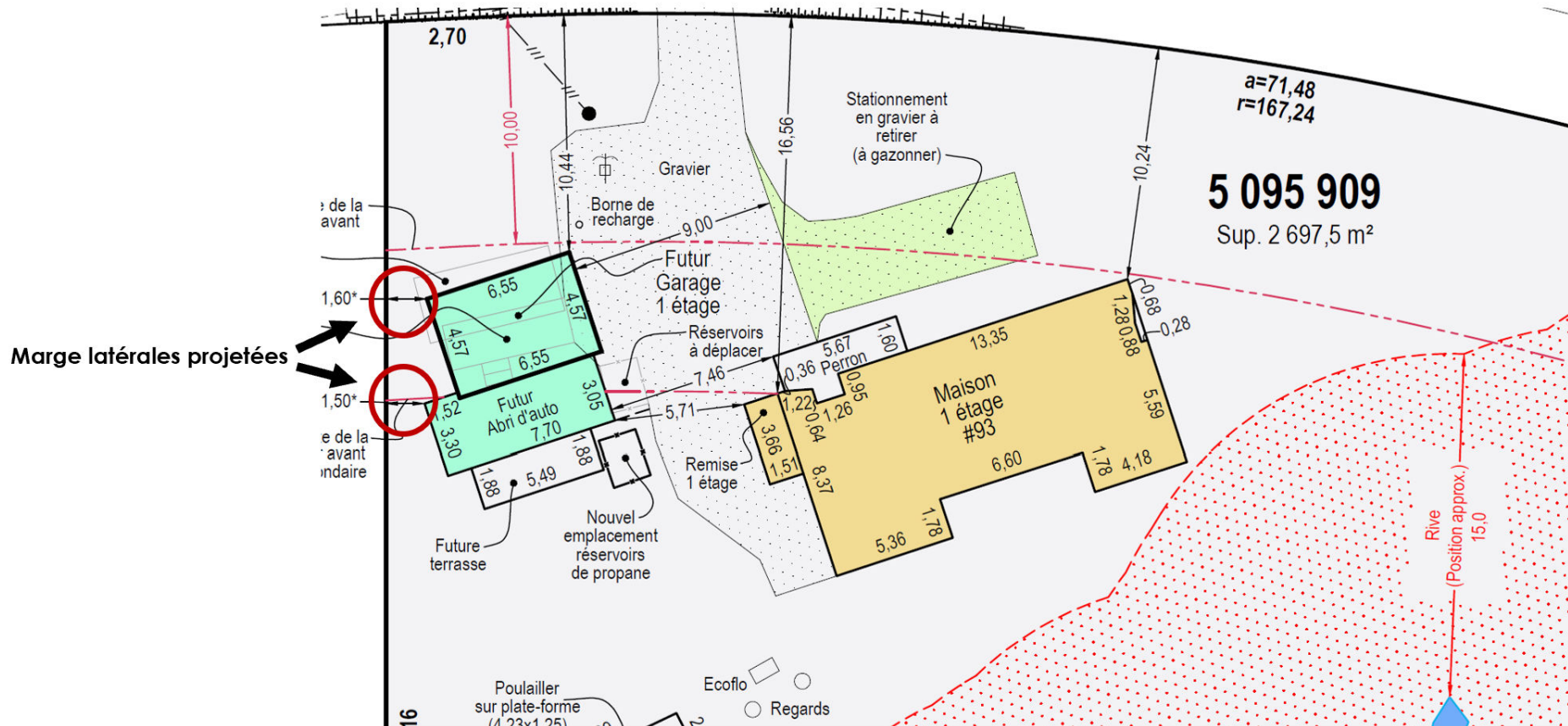
Secteur de PIIA: -

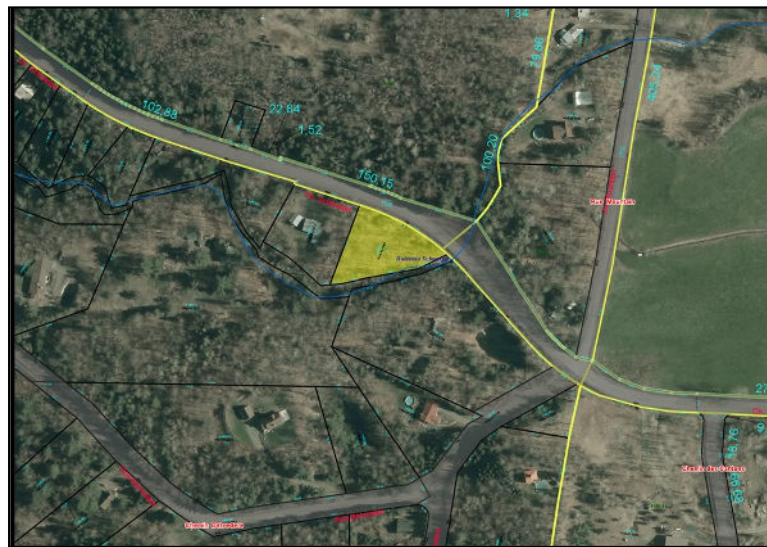
Valeur patrimoniale: -



Nature de la demande:

- La demande de dérogation mineure s'insère dans le cadre d'un projet de construction d'un garage et d'un abri d'auto détaché.
- La dérogation mineure vise à autoriser une marge d'implantation latérale pour le garage et l'abri d'auto de 1.50 mètres au lieu de 6 mètres.





LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RECOMMANDE AU CONSEIL :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à autoriser marge d'implantation latérale de lot de 1.50 mètres pour les deux bâtiments accessoires.

D'AUTORISER une marge d'implantation latérale de lot de 3 à 3.50 mètres pour les deux bâtiments accessoires contrairement à la réglementation qui prescrit une marge minimale de 6 mètres sur le lot 5 095 909, sis au 93, chemin Schweizer.